

Post-inondation. L'association de défense des sinistrés des 15 et 16 juin a réuni ses adhérents vendredi soir à l'occasion d'un repas. Ambiance.

L'association de défense des sinistrés fait un état des lieux

■ Salle comble vendredi soir au restaurant Pierrot de Draguignan qui avait invité les adhérents de l'Association de défense des sinistrés du 15 et 16 juin (ADS15). Environ 80 personnes ont participé à ce repas offert par le restaurant et une dizaine de fournisseurs. Près de 5 mois après la catastrophe, ce repas a été l'occasion pour le président de l'ADS15, Khémissi Makabrou, de dresser un état des lieux de la situation.

5 mois après : l'état des lieux de l'ADS15

C'est en parlant cru, qu'il a constaté que la Nartuby avait à nouveau débordé en certains endroits lors des fortes pluies de la semaine dernière. Cet état de fait, et le ressenti qu'il a généré, démontrent selon lui que les autorités n'ont pas encore traité l'ensemble des problèmes résultant de la catastrophe. Il estime que l'expérience des sinistrés et de leurs associations représentatives est irremplaçable pour répondre aux préoccupations de la population.

Sur ce chapitre, il regrette que les autorités préfectorales n'aient toujours pas accédé à la demande de l'ADS15 visant à l'organisation d'une table ronde. Il pointe l'absence d'information sur les études relatives aux circonstances de la catastrophe. À l'échelon communal, il constate le refus de la ville de Draguignan de mettre une salle à disposition pour que l'ADS15 organise une réunion publique d'information.

Le discours du président Khémissi Makabrou a été salué par des applaudissements soutenus.



Le restaurant Pierrot de Draguignan a invité les adhérents de l'Association de défense des sinistrés des 15 et 16 juin.

L'ADS15 adhère à l'Union nationale de lutte contre les inondations

Le dîner de l'ADS15 s'est déroulé en présence de l'avocate de l'association. Était également présente, Mme Josette Fays coprésidente de l'Union nationale de lutte contre les inondations (Unalci-France inondations) déléguée pour la région Méditerranée - Corse. Répondant à nos questions, elle explique que l'Unalci a vocation mettre son expertise technique et juridique à la disposition de ses adhérents.

Ensuite, l'Unalci a pour mission de centraliser les expériences associatives locales afin d'en être le relais dans les instances nationales dédiées à la prévention du risque inondation. L'ADS15 vient d'adhérer à l'Unalci-France inondations.

Mme Josette Fays constate par ailleurs que l'analyse la catastrophe des 15 et 16 juin 2010 n'a toujours pas été produite. Elle estime que la communication de ce document est nécessaire pour que la population se construise une

véritable culture du risque. Culture qui ne peut selon elle résulter que d'une démarche participative intégrant l'ensemble des acteurs territoriaux. C'est pourquoi Mme Josette Fays dit regretter que les autorités préfectorales n'aient jamais répondu aux courriers envoyés par les associations qu'elle représente.

D.P.

▲ Pour plus de renseignements sur l'association, tel 06 09 35 09 03 ou sur le site internet www.ads15.fr